

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1199

19 juin 2007

SOMMAIRE

Aqua Plus S.à r.l.	57531	J.I.T. Press S.A.	57512
Atomo	57551	Kadant Luxembourg S.à r.l.	57541
Bankinter International Fund Sicav	57531	Kyros Investments S.A.	57539
BRE/Japan Hotel Holding I S.à r.l.	57525	Lara Invest S.A.	57534
ChemCore S.A.	57525	Lijnco S.A.	57533
Citran Greysac S.A.	57533	Lucky Duck International S.A.	57539
Devner Advertising	57548	Luxsalaires S.A.	57551
Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l. ...	57548	Mars Holdco 1 S.à r.l.	57512
Ducati Club Luxembourg A.s.b.l.	57507	Nansen S.à r.l.	57532
EWA (Fiduciaire et Révision) SA	57550	Nortel Networks (Luxembourg) S.A. ...	57534
Farina European Invest S.A.	57549	Paralaw International S.A.	57525
FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et Asso- ciés SA	57551	PeeBeeLux S.à r.l.	57521
Finagro S.A.	57535	PS Holdco S.à r.l.	57536
Firelux S.A.	57550	R.E.W.-Immo S.A.	57552
Generali Real Estate Fund	57552	Royale Neuve I S.A.	57506
GER LOG 7 S.A.	57540	Siser S. à r.l.	57516
Greenridge Property Four S.à r.l.	57543	Smith & Nephew International S.A.	57511
Group-IPS S.A.	57532	StaGe Mezzanine Capital S.A.	57552
HMFunds	57535	Stefin International S.A.	57540
IMEK Luxembourg S.A.	57542	Stern Finance S.A.	57541
Immobilière de St.Paul S.A.	57543	TF International Fund	57535
Infinitum S.A.	57533	TPG (Lux) Mey S.à r.l.	57508
Information Services Consultants G.m.b.H.	57506	Trendy Foods Luxembourg S.A.	57541
Invision S.A.	57540	Warburg Pincus S.à r.l.	57519
J.I.T. Press S.A.	57511	WP II Investments S.à r.l.	57517
		WP IX LuxCo I S.à r.l.	57509

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 117.226.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 19 avril 2007

Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Mme Stephanie Majchrzak

M. Pierre Bonin

M. Noël Didier.

Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturée au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale annuelle renouvelle pour un an le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes pour l'année clôturée au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

ROYALE NEUVE I S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Présidente

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on April 19, 2007 at 3.00 p.m.

Resolution

The Annual General Meeting of Shareholders resolves to re-elect as Directors of the Company:

Mrs Stephanie Majchrzak

Mr Pierre Bonin

Mr Noël Didier

Their period of office will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended December 31, 2007.

The Annual General Meeting of Shareholders renews for one year the mandate of PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg as Statutory Auditor of the Company.

Its mandate will expire upon the Annual General Meeting of Shareholders, which will approve the accounts for the year ended on December 31, 2007.

Certified copy

ROYALE NEUVE I S.A.

Signature / Signature

Director / Chairman

Référence de publication: 2007055155/1172/41.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05962. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Information Services Consultants G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 26.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055910/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07439. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Ducati Club Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 25, An den Strachen.

R.C.S. Luxembourg F 7.003.

STATUTS

L'association sans but lucratif, DUCATI CLUB LUXEMBOURG A.S.B.L., régie par la loi du 21 avril 1928 (et telle qu'elle a été modifiée) portant sur les associations et les fondations sans but lucratif a été constituée lors d'une assemblée générale, le 21 février 2007 à Esch/Alzette, par les soussignés et fondateurs:

Nom, Prénom, Profession, Nationalité, Rue, Boîte postale, Localité

Seil Olivier, Fonctionnaire de l'Etat, Luxembourgeoise, 25, an den Strachen, L-5243, Sandweiler

Palluce Jean-Luc, Indépendant, Luxembourgeoise, 4, place Boltgen, L-4044, Esch/Alzette

Polfer Laurence, Employée privée, Luxembourgeoise, 25, an den Strachen, L-5243, Sandweiler

Teixeira Manuel, Employé privé, Luxembourgeoise, 1, rue de Bettembourg, L-5750, Frisange

Ambrogi Pascal, Employé privé, Luxembourgeoise, 22, rue Baron de Tornaco, L-4989, Sanem

Dénomination, Siège, Durée, Année sociale, Logo

Art. 1^{er}. Le Club porte le nom de DUCATI CLUB LUXEMBOURG avec siège social à Sandweiler, 25, an den Strachen, L-5243. Le changement se fera simplement par vote du comité.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée, elle pourra être dissoute en tout temps. L'année sociale est l'année civile.

Art. 3. Le logo du club ne pourra être emprunté sans autorisation du comité par des tiers ou autrement.

Objet du Club

Art. 4. L'association a pour but de réunir les propriétaires de motos de la marque Ducati (tous les modèles) ainsi que les sympathisants de la marque dans le cadre de rencontres amicales et de rassembler et d'échanger toutes les connaissances des membres et de les porter à profit de chacun. Il n'est pas exclu que l'association participe à des oeuvres de bienfaisance ou bien met des fonds à disposition de ces dernières.

Art. 5. Elle s'efforcera d'organiser des manifestations qui serviront à améliorer la connaissance de ses membres en matière de conduite et en tout ce qui servira à une amélioration de leur Ducati au point de vue mécanique et autre. Les membres de l'association s'efforceront de représenter le club d'une façon digne et cultivée et veilleront à ce que les déplacements en groupe se déroulent aisément en tout respect du code de la route et cela sans heurter l'opinion publique.

Art. 6. L'association prend une position neutre au point de vue politique, religieuse, de nationalité et de sexe.

Affiliation, membres, exclusions, démissions, cotisations

Art. 7. Le nombre minimal de membres ne peut être inférieur à cinq.

Art. 8. Le club se composera d'un comité, de membres actifs et de membres d'honneurs. Toute personne ayant adressé sa demande, soit par formulaire sur le site Internet, soit par écrit, et possédant au moment de la demande une moto de la marque Ducati peut devenir membre. Toutefois, les personnes prêtes à participer aux activités de l'association sans pour autant être propriétaire d'une moto de marque Ducati, pourront également être admises comme membres sur avis favorable du comité.

Art. 9. L'exclusion d'un membre pourra se faire suite à une violation des statuts ou une infraction grave au code de la route, en cas où un membre porte volontairement des coups et blessures à un autre membre, en cas de vol ou destruction d'un bien d'un membre ou celui du club.

Art 10. La démission s'effectue comme prévue par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928. L'exclusion ou la démission ne donne aucun droit de remboursement d'un paiement quelconque.

Art. 11. Les Membres s'engagent à payer une cotisation annuelle, dont le montant sera fixé par l'assemblée générale sur proposition du comité. Le montant maximum de la cotisation est de cent (100,-) Euros.

Administration, assemblée, changements statutaires, dissolution

Art. 12. Le comité se compose au minimum de trois (3), au maximum de neuf (9) membres. Il comprend le président, le vice-président, le trésorier, le secrétaire et les assesseurs pour une durée de cinq (5) ans. Les membres sortants du comité sont rééligibles. Eligible est tout membre actif qui est affilié depuis au moins six (6) mois et qui aura fait sa demande écrite auprès du président quatorze (14) jours au plus tard avant l'assemblée. Les candidats doivent avoir l'âge de dix-huit (18) ans révolus. Si un membre quitte le comité pendant son mandat, un nouveau membre désigné par élection prendra sa relève.

Art. 13. Le président dirige l'assemblée et les réunions du comité. Il représente le club en public et se charge du bon fonctionnement de tous les organes. Le vice-président remplace le président. Le trésorier se charge des cotisations et

gère les fonds de caisse. Il répond de l'administration juste des biens. Le secrétaire doit se charger de toute la correspondance. Toutes autres tâches seront distribuées entre les assesseurs.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire aura lieu une fois par an. Chaque membre en sera averti par écrit. L'intervention de l'assemblée générale est nécessaire pour la modification des statuts laquelle se fera conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, Art. 4 et Art. 12, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des budgets et des comptes, la fixation des cotisations, la désignation de deux (2) réviseurs de caisse pour l'année en cours, l'exclusion d'un membre et la dissolution de l'association.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée si le comité le juge nécessaire. Les membres seront convoqués par lettre postale, au plus tard quatorze (14) jours à l'avance. Ceci est le cas pour toutes les assemblées. Sur demande d'au moins un cinquième (1/5) des membres actifs, conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, Art. 5, une telle assemblée devra être convoquée endéans un (1) mois. Les décisions de l'assemblée générale ont plein effet quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 16. Les changements des présents statuts ne pourront se faire conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 17. La dissolution du club ne pourra être effectuée comme prévue par la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de dissolution du club, l'avoir du club est légué en faveur d'une association ou d'un établissement d'utilité publique.

Art. 18. Pour tous les cas douteux, non prévus par les présents statuts seront en vigueur les spécifications de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Moyens du club

Art. 19. Les revenus du club proviennent des cotisations des membres, de dons, de bénéfices de soirées et de bals, de tombolas et loteries, des manifestations organisées par le club et de la publicité sur le site d'Internet officiel.

Les statuts ont été votés unanimement par les membres du comité et l'assemblée générale du 21 février 2007 à Esch/Alzette:

Signatures.

Référence de publication: 2007055532/7625/81.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07098. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

TPG (Lux) Mey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.806.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2007 qu'en remplacement de Madame Ingrid Moinet et Monsieur Clive Bode, ayant démissionné de leurs mandats de gérant de la Société avec effet au 17 avril 2007, ont été nommés comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée à compter du 17 avril 2007:

- Jean-Baptiste Brian, né le 21 mai 1978 à Paris, ayant son adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres, SW1YAD comme nouveau gérant de classe B; et

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, ayant son adresse professionnelle à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme nouveau gérant de classe A; et

Il a été décidé que Ramzi Gedeon sera reclassifié en gérant de classe B.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé ainsi à compter du 17 avril 2007.

- Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A,

- Jean-Baptiste Brian, gérant de classe B, et

- Ramzi Gedeon, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg le 24 avril 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007055799/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.302.400,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

In the year two thousand seven, on the twenty-first of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WP IX INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (WPPE IX),

being the sole shareholder of WP IX LUXCO I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 110.184,

duly represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of one million fifty-two thousand euros (EUR 1,052,000.-) represented by forty-two thousand eighty (42,080) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by payment in cash of two hundred fifty thousand four hundred euros (EUR 250,400.-) up to one million three hundred two thousand four hundred euros (EUR 1,302,400.-) by the issue of ten thousand sixteen (10,016) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million three hundred two thousand four hundred euros (EUR 1,302,400.-) represented by fifty-two thousand ninety-six (52,096) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of one million fifty-two thousand euros (EUR 1,052,000.-) represented by forty-two thousand eighty (42,080) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by payment in cash of two hundred fifty thousand four hundred euros (EUR 250,400.-) up to one million three hundred two thousand four hundred euros (EUR 1,302,400.-) by the issue of ten thousand sixteen (10,016) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All shares have been subscribed by the sole shareholder.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of two hundred fifty thousand four hundred euros (EUR 250,400.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) paragraph one (1) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million three hundred two thousand four hundred euros (EUR 1,302,400.-) represented by fifty-two thousand ninety-six (52,096) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 4,300.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WP IX INTERNATIONAL HOLDINGS, LLC, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (WPPE IX),

étant le seul associé de WP IX LUXCO I S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.184.

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million cinquante-deux mille euros (EUR 1.052.000,-) représenté par quarante-deux mille quatre-vingt (42.080) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par paiement en numéraire de deux cent cinquante mille quatre cents euros (EUR 250.400,-), à un million trois cent deux mille quatre cents euros (EUR 1.302.400,-) par l'émission de dix mille seize (10.016) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe (1^{er}) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est à fixé un million trois cent deux mille quatre cents euros (EUR 1.302.400,-) représenté par cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (52.096) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de un million cinquante-deux mille euros (EUR 1.052.000,-) représenté par quarante-deux mille quatre-vingt (42.080) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par paiement en numéraire de deux cent cinquante mille quatre cents euros (EUR 250.400,-), à un million trois cent deux mille quatre cents euros (EUR 1.302.400,-) par l'émission de dix mille seize (10.016) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, mentionné ci-avant, et entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille quatre cents euros (EUR 250.400,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) paragraphe un (1^{er}) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est à fixé un million trois cent deux mille quatre cents euros (EUR 1.302.400,-) représenté par cinquante-deux mille quatre-vingt-seize (52.096) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 4.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007. Relation: LAC/2007/3413. — Reçu 2.504 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055600/242/113.

(070056342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

J.I.T. Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.607.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 29 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n° 14 du 15 janvier 1994, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 883 du 11 juin 2002, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, en date du 7 mars 2002, acte publié au Mémorial C n° 958 du 24 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J.I.T. PRESS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055606/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06423. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Smith & Nephew International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.514.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 mars 2007

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction à savoir:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Antoine Vidts, directeur financier, demeurant au 26, Zuurstraat, B-9400 Ninove;
- Madame Lucille Fuller, expert-comptable, demeurant à 40, Woodland Gardens, London UK, NI 03UA;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Pierre-André Chapatte, comptable, demeurant au 122, route du Moulin de la Ratte, CH-1236 Cartigny, Suisse;
- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Dominique Ransquin, maître et licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ayant et l'approbation des comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire actuellement en fonction, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale ayant pour objet l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour SMITH & NEPHEW INTERNATIONAL S.A.

A. Vidts / R. Thillens

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

Référence de publication: 2007055800/565/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

J.I.T. Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.607.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 29 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n° 14 du 15 janvier 1994, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 883 du 11 juin 2002, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, en date du 7 mars 2002, acte publié au Mémorial C n° 958 du 24 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J.I.T. PRESS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055609/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06424. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Mars Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 122.122.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxy holder on behalf of EURO-CASTLE INVESTMENT LIMITED, a limited partnership, with registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, ST Peter Port, Guernsey GY1 3NF, registered under number 41058, pursuant to a proxy dated 12 January 2007, being the sole shareholder of MARS HOLDCO 1 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 14 A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, incorporated on 24 November 2006 by deed of the undersigned notary Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Transformation of the Company into a securitisation Company pursuant to the law of 22nd March 2004 on securitisation and thereby amendment of its object and by changing:

(A) article 2 of the articles of association of the Company (the «Articles») to read as follows:

« **Art. 2. Corporate objective.** The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»), through the acquisition or assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation any kind of securities, loans, real estate and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the «Underlying Assets»). The Company may issue any kind of securities including shares or notes whose value and/or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (each, a «Securitisation»). The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the acquisition or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the «Compartments»). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are strictly limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the sole manager or as the case may be the board of managers, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall be borne on a pro rata basis by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions) (as describe herein and as may be further described in the terms and conditions of the relevant securities) and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets), (ii) the acquisition or assumptions of risks by way of granting loans to Luxembourg or foreign entities, (iii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.»

(B) article 1 of the Articles as follows:

« **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MARS HOLDCO 1 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation and in particular the law of 10th August 1915 on commercial companies and the law of 22nd March 2004 on securitisation.»

(C) article 12 of the Articles as follows:

« **Art. 12. Financial Statements, Auditors.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The audit of the Company's affairs will be carried out by an independent auditor in accordance with chapter 4 of the Securitisation Law. The auditor is appointed by the Board of Managers. Any auditor so appointed may be removed with or without cause.»

After the decision has been approved the following resolution was duly taken.

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to transform the Company into a securitisation Company in accordance with the law of 22nd March 2004 on securitisations and thereby amend its object and amend article 2, article 1 and article 12 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu M^e Céline Larmet, maître en droit, résidant à Luxembourg, mandataire de EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, une société ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, ST Peter Port, Guernsey GY1 3NF, inscrite sous le numéro 41058, et ce en vertu du procuration datée du 12 janvier 2007, étant l'actionnaire unique de MARS HOLDCO 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14 A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée le 24 novembre 2006 par acte du notaire soussigné Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'unique actionnaire détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Transformation de la Société en une Société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et modification conséquente de son objet social par la modification de

(A) l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation»), par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'autres organismes, de risques liés à des créances, à d'autres biens de toute nature (y compris, sans limitation, toutes sortes de titres, de prêts, de biens immobiliers et autres biens) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»). La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières y compris des actions et des obligations dont la valeur et/ou rendement dépendent de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun, une «Titrisation»). La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition ou la prise en charge des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation conformément à ces valeurs mobilières ou tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels un tel actif sera alloué ou réparti parmi les Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront supportés proportionnellement par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, conversion, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) (tel que décrit dans les présents Statuts et tel que décrit par ailleurs dans les conditions générales des valeurs mobilières concernées) et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente.

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'obligations de celles-ci, ou de toute autre entité active dans n'importe quel secteur (y compris des biens immobiliers), (ii) l'acquisition ou la détention de risques au moyen de prêts accordés à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i), (ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustee, security-trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée ou nécessaire à la réalisation de son objet qui la facilite.»

(B) l'article 1^{er} des Statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendraient par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MARS HOLDCO 1 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable et en particulier la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.»

(C) l'article 12 des Statuts comme suit:

« **Art. 12. Comptes annuels, Réviseurs d'Entreprises.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise conformément au chapitre 4 de la Loi sur la Titrisation. Le réviseur d'entreprises est nommé par le Conseil de Gérance. Tout réviseur ainsi nommé peut être révoqué avec ou sans cause»

Après avoir approuvé la décision, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'unique actionnaire a décidé de transformer la Société en un Société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et de modifier en conséquence son objet social et de modifier l'article 2, l'article 1^{er} et l'article 12 des statuts de la Société tels que mentionnés dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à deux mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Larmet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157S, fol. 42, case 1. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055607/242/212.

(070056313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Siser S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.973.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société LUDOVISI INIZIATIVE E SVILUPPO S.r.l. ayant son siège à Via Lugi Luciani, 42, I-00100 Rome, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 26 mars 2007.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée SISER S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, dont le siège social a été transféré d'Italie à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 182 du 26 janvier 2006.

Ceci exposé, la comparante prémentionnée, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2006 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal aux Iles Vierges Britanniques, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, et de faire adopter par la société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Road Town, Tortola afin d'enregistrer la Société aux Iles Vierges Britanniques, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella Moreschi, prénommée, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3748. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055608/242/56.

(070056338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.292.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WARBURG PINCUS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 118 716,

being the sole shareholder of WP II INVESTMENTS S.à r.l. with registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 119 292 (the «Company»),

duly represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by payment in cash of forty thousand euros (EUR 40,000.-) up to fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500.-) by the issue of one thousand six hundred (1,600) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by payment in cash of forty thousand euros (EUR 40,000.-) up to fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500.-) by the issue of one thousand six hundred (1,600) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All issued shares are fully paid up by the subscriber by a contribution in cash so that the amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolutions, the article 6 of the articles of incorporation is modified and now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WARBURG PINCUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118 716;

étant l'associé unique de WP II INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 292 (la «Société»),

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par paiement en espèce de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) par l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par paiement en espèces de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) par l'émission de mille six cents (1.600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été souscrites et entièrement libérées par le souscripteur par un apport en numéraire afin que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé décide la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/3044. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055612/242/106.

(070056346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Warburg Pincus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 118.716.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WARBURG PINCUS LLC, with registered office at 466 Lexington Avenue, 10th Floor, New York, NY 10017-3147 and registered with the Division of Corporations and State Records of the State of New York under the registration number 010501000642,

being the sole shareholder of WARBURG PINCUS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 118 716 (the «Company»),

duly represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of sixty-four thousand five hundred euros (EUR 64,500.-) represented by two thousand five hundred eighty (2,580) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by payment in cash of one hundred eighty thousand euros (EUR 180,000.-) up to two hundred forty-four thousand five hundred euros (EUR 244,500.-) by the issue of seven thousand two hundred (7,200) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two hundred forty-four thousand five hundred euros (EUR 244,500.-) represented by nine thousand seven hundred eighty (9,780) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase of the share capital from its present amount of sixty-four thousand five hundred euros (EUR 64,500.-) represented by two thousand five hundred eighty (2,580) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each by payment in cash of one hundred eighty thousand euros (EUR 180,000.-) up to two hundred forty-four thousand five hundred euros (EUR 244,500.-) by the issue of seven thousand two hundred (7,200) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All issued shares are subscribed and fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of one hundred eighty thousand euros (EUR 180,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolutions, the article 6 of the articles of incorporation is modified and now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two hundred forty-four thousand five hundred euros (EUR 244,500.-) represented by nine thousand seven hundred eighty (9,780) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 3,500.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WARBURG PINCUS LLC, ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, 10th Floor, New York, NY 10017-3147, inscrite auprès de la Division des Sociétés et des Registres d'Etat de l'Etat de New York sous le numéro 010501000642,

étant l'associé unique de WARBURG PINCUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118 716 (la «Société»),

dûment représentée par Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille cinq cents euros (EUR 64.500,-) représenté par deux mille cinq cent quatre-vingts (2.580) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par paiement en espèces de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) à deux cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 244.500,-) par l'émission de sept mille deux cents (7.200) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 244.500,-) représenté par neuf mille sept cent quatre-vingts (9.780) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille cinq cents euros (EUR 64.500,-) représenté par deux mille cinq cent quatre-vingts (2.580) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par paiement en espèces de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) à deux cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 244.500,-) par l'émission de sept mille deux cents (7.200) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été souscrites entièrement libérées par l'associé unique par un apport en numéraire afin que la somme de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé décide la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 244.500,-) représenté par neuf mille sept cent quatre-vingts (9.780) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 3.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/3043. — Reçu 1.800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055614/242/111.

(070056344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

PeeBeeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.141.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PeeBee BvbA, having its registered office in B-2328 Meerle, Kapelweg 1,

here represented by Mrs Isabelle Rosseneu, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached.

The appearers announced the formation of a company with limited liability («société à responsabilité limitée»), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and develop all patents and other rights being attached to these patents or being able to supplement them.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of PeeBeeLux S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and seven.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder PeeBee Bvba, prenamed.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,800.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

- 1) Are appointed as managers of the company for an undetermined period:
 - a) ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe,
 - b) Mr Johan Dejans, employee, with professional address in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
The Company is validly bound by the individual signature of each manager.
- 2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

- L'an deux mille sept, le trente mars.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,
- A comparu:
PeeBee BvbA, ayant son siège social à B-2328 Meerle, Kapelweg 2,
ici représentée par Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexé.
- Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:
- Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.
La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.
- Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4.** La société prend la dénomination de PeeBeeLux S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.
Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.
- Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille sept.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique la société PeeBee BvbA., prénommée.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
- b) Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Rosseneu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4407. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055616/242/187.

(070056416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

ChemCore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.934.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055869/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07110. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Paralaw International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.649.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg en date du 12 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 243 du 27 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1988, acte publiée au Mémorial C n° 125 du 8 mai 1989. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, acte publiée au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARALAW INTERNATIONAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055618/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06412. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

BRE/Japan Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.147.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on March 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/JAPAN HOTEL HOLDING I S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- five hundred (500) shares by BRE/EUROPE 4 S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 96323, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am März 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRE/JAPAN HOTEL HOLDING I S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, bestehend aus mindestens zwei Geschäftsführern, verwaltet. In diesem Falle wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates

vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Gesellschaft darf nie mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Natürliche Personen können nicht Gesellschafter der Gesellschaft werden.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- fünfhundert 500 Anteile wurden von BRE/EUROPE 4 S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet;

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.800,- geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., eine société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 96323, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4366. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 24. April 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055621/242/318.

(070056446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Aqua Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.921.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 15 mars 2007

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

Monsieur Carrico Rodrigues Mario Jorge, né le 28 décembre 1961 et demeurant à L-3333 Hellange, 36, rue de Bettembourg,

Est présent et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la décision suivante:

Monsieur Simoes Lopes Pedro Miguel, 44, rue de Tattenberg, L-3569 Dudelange, est nommé gérant technique.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et technique.

Signatures.

Référence de publication: 2007055657/1513/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Bankinter International Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.178.

Extraits de résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 15 novembre 2006

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Messieurs Juan María Hernández Andrés et Francisco Galdeano Molina en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration.

- de coopter, avec effet au 15 novembre 2006, Messieurs Fernando Moreno Marcos et Francisco Martínez Garcia comme Administrateur en remplacement de respectivement Messieurs Juan María Hernández Andrés et Francisco Galdeano Molina.

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Messieurs Fernando Moreno Marcos et Francisco Martínez Garcia.

- que Messieurs Fernando Moreno Marcos et Francisco Martínez Garcia terminent le mandat de leur prédécesseur.

Adresse des anciens et nouveaux administrateurs: Paseo de la Castellana, 29, 28046, Madrid, Espagne.

Extraits certifiés sincères et conformes
Pour BANKINTER INTERNATIONAL FUND SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007055689/526/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Nansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 360.974.892,02.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.899.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un apport en nature daté du 20 septembre 2006 que TRITON MANAGERS II LIMITED, société de droit de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, a transféré l'intégralité de ses parts sociales dans NANSEN S.à r.l. à TRI INSTALLATION INTERIM AB, société de droit suédois ayant son siège social au 3, Master Samuelsgatan, 111 44 Stockholm, à savoir 174 parts sociales de catégorie A, 163 parts sociales de catégorie B et 163 parts sociales de catégorie C.

Suite à cette cession, TRI INSTALLATION INTERIM AB est devenu le seul associé de NANSEN S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007055660/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06585. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Group-IPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.859.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2007

- La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Hristo Popov, Commissaire aux Comptes révoqué. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- La cooptation de Madame Tineke Luyckfasseel, employée privée, demeurant à Maalderijstraat 23, B-1981 Holstade en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Inès Jurk, Administrateur révoqué, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2007.

Certifié sincère et conforme

GROUP-IPS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055663/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Lijnco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 37.178.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055880/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07580. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Infinitum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.922.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur constatée lors du dépôt antérieur (référence L070047323.05) concernant l'adresse du siège social de la société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 avril 2007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de INFINITUM S.A. tenue le 12 janvier 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Anne-Sophie Theissen en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Sonia Still, employée privée, demeurant 103, rue de Kiem, L-8030 Strassen.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Monsieur Serge Tabery, Madame Delphine Goergen et Mademoiselle Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055666/322/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Citran Greysac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.287.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 janvier 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Anne-Sophie Theissen en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Sonia Still, employée privée, demeurant 103, rue de Kiem, L-8030 Strassen.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Messieurs Serge Tabery et Didier Schönberger et Mademoiselle Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055668/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.815.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 11 avril 2007, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes:

Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007:

- Henry Birt, avec adresse au 9, Andrews Reach, SL8 5GA Bourne End, Bucks, Royaume-Uni

- Christian Waida, avec adresse à Maidenhead Office Park Westacott Way, SL6 3QH Maidenhead-Berkshire, Royaume-Uni

- Robert Haitsma, avec adresse au 42-72, Siriusdreef, NL-2132 Hoofddorp, Pays-Bas

Renouvellement du mandat de commissaire de Monsieur Anthony James McArdle, avec adresse à Meldon Road, Melton IP 12 1NY Woodbridge, Suffolk, Royaume-Uni, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055680/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Lara Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.373.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055695/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Finagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 47.159.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 mai 2005 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

1. Suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Messieurs Didier Schönberger et Gregory Guissard aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Monsieur Patrick Haller et de Madame Josiane Schmit, administrateurs démissionnaires.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Madame Véronique Wauthier et Messieurs Didier Schönberger et Grégory Guissard.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

2. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Madame Véronique Wauthier et de Messieurs Didier Schönberger et Grégory Guissard et le mandat du Commissaire aux Comptes GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A. pour une période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055670/322/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

TF International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 85.732.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 24 novembre 2006

Il est décidé:

- d'accepter la démission de M. Marco Cavuoto de son mandat d'Administrateur;
- de nommer M. Alessandro Stefani, adresse Via Pretorio 13, 6901 Lugano, Suisse, en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Marco Cavuoto, adresse Via Pretorio 13, 6901 Lugano, Suisse;
- que M. Alessandro Stefani terminera le mandat de son prédécesseur;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de prendre note de la démission de M. Marco Cavuoto de son mandat d'Administrateur;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de M. Alessandro Stefani.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour TF INTERNATIONAL FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055683/763/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02635. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

HMFunds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 89.370.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 29 décembre 2006

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Werner Rutsch, résidant professionnellement 27, Talstrasse CH-8022 Zurich en tant qu'Administrateur de la Société.

- de coopter Monsieur Daniel Kornmann, résidant professionnellement 26, Claridenstrasse CH-8022 Zurich en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Werner Rutsch.
- que Monsieur Daniel Kornmann terminera le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Daniel Kornmann en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère
Pour HMFUNDS SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007055687/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

PS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

In the year two thousand seven, on the twelfth of February.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 12, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of PS HOLDCO S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed dated January 23, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose bylaws have not been since amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of seven million Euro (EUR 7,000,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seven million twelve thousand five hundred Euro (EUR 7,012,500.-) by the issue of two hundred eighty thousand (280,000) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares with payment of a total share premium of twenty-eight million Euro (EUR 28,000,000.-).

Subscription - Payment

1. Thereupon intervened PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, through its proxyholder, prenamed, declared to subscribe to two hundred seventy-four thousand nine hundred sixty (274,960) new shares and to make payment in full for each such new shares thus subscribed and connected share premium, for a total amount of thirty-four million three hundred seventy thousand Euro (EUR 34,370,000.-) by contribution (hereinafter referred to as the «First Contribution») in kind consisting of one (1) share PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. holds in PS HOLDING GmbH (hereinafter referred to as «GmbH»), a limited liability company incorporated under the laws of Germany, Germany, registered in the commercial register of the local court in Frankfurt am Main under number 78601.

The First Contribution represents a net contribution in an aggregate amount of thirty-four million three hundred seventy thousand Euro (€ 34,370,000.-).

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the First Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the First Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. of the First Contribution has been given to the undersigned notary.

2. Thereupon intervened PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, here represented by Mrs. Linda Korpel, prenamed, by virtue of a proxy given on February 12, 2007, declared to subscribe to five thousand forty (5,040) new shares and to make payment in full for each such new shares thus subscribed and connected share premium, for a total amount of six hundred thirty thousand Euro (EUR 630,000.-), by contribution (hereinafter referred to as the «Second Contribution») in kind consisting of one (1) share PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P. holds in GmbH.

The Second Contribution represents a net contribution in an aggregate amount of six hundred thirty thousand Euro (EUR 630,000.-).

PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Second Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Second Contribution to the Company.

Proof of the ownership by PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P. of the Second Contribution has been given to the undersigned notary.

In addition, PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed and PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., prenamed, through their proxyholder, further stated that a report has been drawn up by the management of the Company on February 12, 2007 wherein the First and Second Contributions so contributed are described and valued.

Thereupon, PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, resolved to accept the said subscription and payment by PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., and to allot the five thousand forty (5,040) shares to PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P. as stated above.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« Art. 5. first paragraph.

5.1 The share capital is fixed at seven million twelve thousand five hundred Euro (EUR 7,012,500.-) represented by two hundred eighty thousand five hundred (280,500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereinafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

Capital duty exemption request

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company (the Company) by a contribution in kind consisting of 100% of the shares of a company having its registered office in an European Union Member State (GmbH) the Company requests in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended, exemption from the capital duty.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., une entité constituée et existante selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 février 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de PS HOLDCO S.à r.l. (ci après la «Société»), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, et dont l'inscription auprès du registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions d'Euros (EUR 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à sept millions douze mille cinq cents Euros (EUR 7.012.500,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt mille (280.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit millions d'Euros (EUR 28.000.000,-).

Intervention - Souscription - Libération

1/ Est alors intervenue PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prédésignée, qui, par sa mandataire a déclaré souscrire a deux cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante (274.960) nouvelles parts sociales et libérer intégralement chacune de ces deux cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante (274.960) nouvelles parts sociales ainsi que la prime d'émission liée, par un montant total de trente-quatre millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 34.370.000,-) par apport (ci-après le «Premier Apport») en nature consistant en une (1) action que PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prédésignée, détient dans PS HOLDING GmbH (ci-après «GmbH»), une société à responsabilité limitée existante selon le droit d'Allemagne, enregistrée auprès du register de commerce de Frankfurt am Main sous le numéro 78601.

Le Premier Apport représente un apport net d'un montant total de trente-quatre millions trois cent soixante-dix mille Euros (EUR 34.370.000,-).

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prédésignée, agissant par SA mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacles au libre transfert, sans restriction ou limitation, du Premier Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable du Premier Apport à la Société.

La preuve de la propriété du Premier Apport par PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prédésignée, a été donnée au notaire instrumentant.

2/ Est alors intervenue PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., une entité constituée et existante selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, ici représentée par Madame Linda Korpel, prédésignée, en vertu d'une procuration donnée le 12 février 2007 qui, par sa mandataire a déclaré souscrire à cinq mille quarante (5.040) nouvelles parts sociales et libérer intégralement chacune de ces cinq mille quarante (5.040) nouvelles parts sociales ainsi que la prime d'émission liée, par un montant total de six cent trente mille Euros (EUR 630.000,-) par apport (ci-après le «Second Apport») en nature consistant en une (1) action que PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., prédésignée, détient dans GmbH.

Le second Apport représente un apport net d'un montant total de six cent trente mille Euros (EUR 630.000,-).

PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., prédésignée, agissant par sa mandataire dûment mandatée a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacles au libre transfert, sans restriction ou limitation, du Second Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable du Second Apport à la Société.

La preuve de la propriété du Second Apport par PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., prédésignée, a été donnée au notaire instrumentant.

PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prédésignée, et PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., prédésignée, agissant par leur mandataire dûment mandaté ont en outre déclaré qu'un rapport a été établi par le management de la Société dans lequel le Premier et le Second Apports ainsi contribué ont été décrits et évalués.

Ensuite, PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prédésignée, a décidé d'accepter cette souscription et ce paiement par PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., et d'attribuer les cinq mille quarante (5.040) nouvelles parts sociales à PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P., tel que mentionné ci-dessus.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5. premier alinéa.

5.1 Le capital souscrit est fixé à sept millions douze mille cinq cents Euros (EUR 7.012.500,-) représenté par deux cent quatre-vingt mille cinq cents (280.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».)»

Requête en exonération de paiement du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport de 100% des parts sociales d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne

la Société requiert conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2007. Relation: EAC/2007/1126. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055783/239/172.

(070056936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Kyros Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 47.993.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055697/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05211. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070056605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Lucky Duck International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.375.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055701/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05212. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070056600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

GER LOG 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 125.888.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel Servais, comme administrateur de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

1. Madame Samia Rabia (administrateur),
2. Monsieur François Brouxel (administrateur),
3. Monsieur Stephen Lawrence (administrateur),
4. Monsieur Michel Chidiac (administrateur),
5. Monsieur Pii Ketvel (administrateur).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055705/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Stefin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.959.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur B: Monsieur Daniel Galhano, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l, administrateur B démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kurt Pescia, Administrateur A
- Monsieur Valerio Marinelli, Administrateur A
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur B
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour STEFIN INTERNATIONAL S.A.

D. Galhano

Administrateur B

Référence de publication: 2007055703/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Invision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 95.141.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055706/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Kadant Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.943.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de sa société mère, KADANT INC. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055882/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07116. - Reçu 192 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Trendy Foods Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 20.492.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social de la société en date du 27 mars 2007 à 18.00 heures

Première résolution

Messieurs Francis Plunus, Guido Bergmans et Jean-Pierre Stembert, ayant leur adresse professionnelle 7, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, sont nommés administrateurs-délégués pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

La société sera dorénavant valablement engagée par la signature individuelle exclusive de Monsieur Francis Plunus. En cas d'engagement de la société par deux administrateurs (délégués ou non) tel que stipulé à l'article 5 des statuts, la co-signature de Monsieur Francis Plunus est obligatoire. En cas de délégation par le Conseil d'Administration à un tiers, la signature de Monsieur Plunus est également obligatoire sur cette délégation de pouvoir.

Strassen, le 30 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007055708/578/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Stern Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 53.746.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 26 mars 2007 à 10.30 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ratifier les décisions des conseils d'administration datés du 12 septembre 2006 et du 13 octobre 2006 concernant:

- la démission de C.E.O. S.à r.l. de son poste d'administrateur et décision de nommer en remplacement Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, demeurant à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

- la démission de ERMESINDE MANAGEMENT S.à r.l. et de EXECUTIVE MANAGEMENT S.à r.l. au poste d'administrateur et décision de nommer en remplacement Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant à 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et Monsieur André Lutgen, avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007055713/651/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

IMEK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 98.386.

Im Jahre zweitausendsieben, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft IMEK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Wilwerdange, R.C.S.L. Nummer B 98.386, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Marc Cravatte, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Ettelbrück, am 17. März 1995, veröffentlicht im Memorial C Nummer 337 vom 24. Juli 1995, und ihre Statuten wurden mehrmals abgeändert und zuletzt gemäss Sitzungsprotokoll unter Privatschrift der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2002 (Umwandlung des Kapitals in Euro), wovon ein Auszug veröffentlicht wurde im Memorial C Nummer 1285 vom 5. September 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Siebenaler.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Nico Simon, Notarschreiber, wohnhaft zu Weiswampach.

Die Versammlung wählt zur Stimmenprüferin Dame Christine Noël, Notarschreiberin, wohnhaft zu B-Morhet.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

I.- Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, die Stimmenprüferin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Präsenzliste erhellt, dass die hundertfünfundzwanzig (125) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

III.- Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung nach-folgende Punkte begreift:

- Auflösung der Gesellschaft und somit Entscheidung die Gesellschaft in Liquidation zu setzen;
- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

IV.- Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (€ 31.000,-) Euro, eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien zu je zweihundertachtundvierzig (€ 248,-) Euro.

Nachdem vorstehende Tatsachen bescheinigt wurden und vorstehende Tagesordnung gutgeheissen wurde seitens der Generalversammlung, wurden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Gesellschaft aufzulösen und sie somit in Liquidation zu setzen.

Zweiter und letzter Beschluss

Die Versammlung ernennt Herrn Frank Lentz, Jurist, mit Berufsadresse in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, zum Liquidator und erteilt ihm folgende Befugnisse:

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse sowie vorgesehen in den Artikeln 144 bis 148bis der koordinierten Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften. Er kann alle Handlungen vorgesehen in Artikel 145 vornehmen ohne auf eine Genehmigung der Generalversammlung zurückzugreifen, falls dies vorgesehen sein sollte.

Er kann den Hypothekenbewahrer entbinden Offizialeinschreibungen vorzunehmen, auf jedes dingliche Recht, Vorzugsrecht, Hypothek und Auflösungsrecht verzichten, vor oder nach Zahlung die Löschung aller Vorzugs- und Hypothekeneintragen, Überschreibungen, Beschlagnahmungen, Oppositionen und anderen Eintragungen beantragen.

Der Liquidator ist davon entbunden Inventar aufzunehmen und kann sich hierzu auf die Dokumente der Gesellschaft berufen.

Er kann, unter seiner Verantwortung, einen oder mehrere Spezialbevollmächtigte ernennen für bestimmte und spezielle Angelegenheiten der ihm auferlegten Befugnisse, diese Angelegenheiten bestimmen und die Dauer des Mandats festsetzen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf achthundertfünfzig (€ 850,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, N. Simon, C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 30 mars 2007, Relation: MER/2007/317. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 4. April 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007056648/232/61.

(070046867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Immobilière de St.Paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 57.289.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 13 avril 2007

Le Conseil d'Administration est composé de:

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Leurs mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

AACO Sàrl (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING Sàrl), établie à L 2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, est commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055714/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Greenridge Property Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.212.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GREENRIDGE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 116.406,

here represented by Ms. Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on March 27th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GREENRIDGE PROPERTY FOUR S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, GREENRIDGE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to all five hundred (500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as manager of the Company:
 - Mr. Marcel Stephany, company director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.The duration of his mandate is unlimited.
- 2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GREENRIDGE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.406,

ici représentée par Flora Gibert, juriste, ayant pour adresse professionnelle le 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GREENRIDGE PROPERTY FOUR S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, GREENRIDGE HOLDINGS S.à r.l., susnommée, déclare souscrire la totalité des cinq cents (500) parts sociales pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante aux fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange

La durée de son mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4208. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007056503/211/250.

(070057502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.568.

Abtretung von Geschäftsanteilen vom 12. April 2007

Gemäß einem Vertrag vom 12. April 2007 über den Verkauf und die Abtretung von Geschäftsanteilen, setzt sich das Gesellschaftskapital von 12.500,00 € nun wie folgt zusammen:

1) DREES & SOMMER AG, Obere Waldplätze 13, D-70569 Stuttgart, 100 Anteile.

Die Abtretung tritt rückwirkend zum 1. Januar 2007 wirtschaftlich in Kraft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. April 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl, Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2007055716/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Devner Advertising, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.737.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 octobre 2006 que:

- Monsieur Georges Ozilou a démissionné de son poste de gérant

- Monsieur Stephen John Kelly, né le 22 juillet 1964 à Liverpool (UK), demeurant à 383, Emirates Hill, 28444 Dubai (UAE) est nommé au poste de gérant de la société pour une durée illimitée.

Il résulte d'une cession de parts en date du 25 octobre 2006 que la répartition de capital est dorénavant la suivante:

- DEAWS CORPORATION, with head office at Suite 808, 1220 N. Market Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle (USA), represented by Stephen John Kelly, 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sarl

Signature

Référence de publication: 2007055717/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.647.

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FARINA EUROPEAN INVEST S.A., R.C. Luxembourg B N ° 31 647, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 25 du 22 janvier 1990.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 347 du 10 mars 2007.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Tri Huynh, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la société s'est tenue le 15 février 2007 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Vingt et une (21) actions sur trente-sept mille (37.000) actions sans désignation de valeur nominale étant seulement présente ou dûment représentée à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 226 du 22 février 2007 et N ° 357 du 13 mars 2007, ainsi qu'au «Lëtzebuerger Journal» et «Le Quotidien» des 22 février 2007 et 13 mars 2007.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

La Société a pour objet social la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, dans tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les trente-sept mille (37.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de neuf cent dix-sept mille deux cent six euros et quatre cents (EUR 917.206,04), vingt et une (21) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, dans tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Huynh, A.-L. Van Den Eeckhaut, J. Bonnier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC/2007/4161. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007055777/230/69.

(070056922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

EWA (Fiduciaire et Révision) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.588.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Ettelbrück, en date du 16 avril 2007 à 12.00 heures

L'Assemblée des Actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Marco Fieger, né le 27 juin 1969 à Ettelbrück, expert-comptable demeurant à L-9841 Wahlhausen 35 an der Deckt.

Il est nommé pour une période de six années, son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2013.

L'Assemblée des Actionnaires décide également à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur Marco Fieger pour une durée indéterminée.

Le nombre des administrateurs passe de trois à quatre.

Ettelbrück, le 16 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007055718/832/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Firelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 84.589.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Ettelbrück, en date du 16 avril 2007 à 11.00 heures

L'Assemblée des Actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Marco Fieger, né le 27 juin 1969 à Ettelbrück, expert-comptable demeurant à L-9841 Wahlhausen 35 an der Deckt.

Il est nommé pour une période de six années, son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

Le nombre des administrateurs passe de trois à quatre.

Ettelbrück, le 16 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007055719/832/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007055887/7/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00207. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.553.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue a Ettelbrück, en date du 16 avril 2007 à 10.30 heures

L'Assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Marco Fieger, né le 27 juin 1969 à Ettelbrück, expert-comptable demeurant à L-9841 Wahlhausen 35 an der Deckt.

Il est nommé pour une période de six années, son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

Le nombre des administrateurs passe de trois à quatre.

Ettelbrück, le 16 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007055720/832/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Luxsalaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.910.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Ettelbrück, en date du 16 avril 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée des Actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Marco Fieger, né le 27 juin 1969 à Ettelbrück, expert-comptable demeurant à L-9841 Wahlhausen 35 an der Deckt.

Il est nommé pour une période de six années, son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013,

Le nombre des administrateurs passe de trois à quatre.

Ettelbrück, le 16 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007055721/832/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

R.E.W.-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Ettelbrück, en date du 16 avril 2007 à 9.30 heures

L'Assemblée des Actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur Monsieur Marco Fieger, né le 27 juin 1969 à Ettelbrück, expert-comptable demeurant à L-9841 Wahlhausen 35 an der Deckt.

Il est nommé pour une période de cinq années, son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2012.

Le nombre des administrateurs passe de trois à quatre

Ettelbrück, le 16 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007055722/832/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Generali Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46598 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007055897/211/11.

(070056941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

StaGe Mezzanine Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.151.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 18 décembre 2006 que M. Jürgen Riese a été nommé en tant qu'administrateur de la Société pour une durée déterminée à compter du 18 décembre 2006 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055736/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.